

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

Présents : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

Absents excusés : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

Absents : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

Délibération N° 56-15-12-20

Objet : Concertation pour l'aménagement du carrefour de Tragone.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses article L300-1 et L300-2,

CONSIDÉRANT le rapport de la commission d'Urbanisme et Grands Travaux sur la concertation publique du 28/09/2020 pilotée par les services de la Collectivité de Corse,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la ville de Biguglia a porté son choix sur la solution n°4 avec la construction d'un pont au-dessus du giratoire existant.

En effet, l'aléa amiante est minimisé et le différentiel coût pourra être reporté sur un aménagement annexe remplaçant le double-tourne à gauche obsolète et accidentogène.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'APPROUVER la solution n°4 avec la construction d'un pont au-dessus du giratoire existant.

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20201230-56-15-12-20-DE
Date de télétransmission : 30/12/2020
Date de réception préfecture : 30/12/2020

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

